

Monsieur Pierre Fanneau
Directeur Général
de la Presse du Sud-Est

Veurey, le 21 mars 2005

Monsieur,

Nous avons reçu copie de votre réponse à M. Pierre Boutonnet, inspecteur du travail, concernant les difficultés du Comité d'entreprise de PSE.

A la lecture de votre courrier nous sommes surpris par votre interprétation des faits. En effet vous écrivez dans votre deuxième paragraphe :

« ... Si nous devons arriver, comme vous l'envisagez vous-même, à une démission collective des élus du Comité, je ne vois guère comment nous pourrions éviter la situation, clairement évoquée par Madame la Présidente du Tribunal d'instance de Grenoble, qui avait été saisie par la CGT de la contestation des dernières élections et qui, à l'occasion de l'audience... »

Nous ne comprenons pas vos propos, car ils ne correspondent absolument pas aux faits.

Il s'agit d'une confusion de taille, parce que ce n'est pas la CGT qui a saisi le Tribunal d'instance, mais vous-même, et ceci non pas pour contester les élections mais pour régler un différend vous opposant aux syndicats CFDT et CGC relatif à la signature du protocole d'accord des élections.

Nous voulions rétablir les faits.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Eduardo Morgan-Tirado
Secrétaire général
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

Copie :
M. Pierre Boutonnet,
Syndicats PSE
Elus CE de PSE

Affichage